

AVIS

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance des habitants de la commune que le conseil communal, dans sa séance du 13 mai 2025, a approuvé le règlement visant l'introduction d'une taxe pour la mise en décharge de déchets inertes sur le territoire de la commune de Walferdange.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale et sur le site internet de la commune de Walferdange www.walfer.lu.

Walferdange, le 16 juillet 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre f.f.,



Jessie Thill